

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande présentée le 7 décembre 2018, puis complétée les 18 février 2019, 2 avril 2019 et 16 avril 2019 par M. Olivier CARMES, agissant en qualité de directeur de l'EPR Port Sud de France, dont le siège social est à MONTPELLIER (34000) 201 avenue de la Pompignane, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de démantèlement de bateaux située Môle Saint-Louis à SETE (34200) relevant de la rubrique n° 2712-2 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de VHU ou de différents moyens de transport hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la 2719. Dans le cas d'autres moyens de transports hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 50 m²) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 16 jours consécutifs, du lundi 15 juillet 2019 à 8 heures au mardi 30 juillet 2019 à 18 heures. Monsieur Bruno MEALLONNIER, Ingénieur retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Monsieur José Llinares, Directeur du Port de Pêche, est la personne auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés : Tel : 06 13 02 20 71 - Courriel : llinares.jose@portsuddefrance-sete.fr

La commune comprise dans le périmètre d'affichage autour de l'installation est SETE.

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

Consultation du dossier

Le dossier comportant les différents volets soumis à enquête (qui comprend l'étude d'incidence, la décision de dispense d'étude d'impact, et les avis réglementaires) sera déposé et consultable :

- à la mairie de Sète, 8 rue Paul Valéry, aux horaires d'ouverture au public (à titre indicatif) : du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures.
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault :
<http://www.herault.gouv.fr/publications/Consultation-du-public/ICPE>
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall de la préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Observations du public

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet, déposé à la mairie de Sète, siège de l'enquête ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/demantelement-navires-carenage-sete/>
- par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête :

M. Bruno MEALLONNIER,
Enquête Port Sud de France,
Mairie de Sète
BP 373,
34206 SETE Cedex ;

Le Commissaire enquêteur accueillera le public et recevra les observations, propositions à la mairie de Sète aux dates et heures suivantes :

- mercredi 17 juillet 2019 de 9h à 12h
- mardi 30 juillet 2019 de 15h à 18h.

Le commissaire enquêteur pourra aussi recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande dûment motivée par écrit.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de SETE, commune d'implantation du projet et siège de l'enquête, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et, sur le site internet des services de l'État <http://www.herault.gouv.fr/publications/Consultation-du-public/ICPE> pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.